

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Nouvelles dispositions pour le suivi des restitutions de valeurs d'origine  
illicite**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Nouvelles dispositions pour le suivi des restitutions de valeurs d'origine illicite, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 17.05.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Economie</b>	1
Crédit et monnaie	1
Banques	1

## Abréviations

<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>SRVG</b>	Bundesgesetz über die Sperrung und die Rückerstattung unrechtmässig erworbener Vermögenswerte ausländischer politisch exponierter Personen
<hr/>	
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>LVP</b>	Loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger

# Chronique générale

## Economie

### Crédit et monnaie

#### Banques

**POSTULAT**  
DATE: 20.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CER-CE) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de **modifier la loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite** (LVP). En effet, afin de renforcer la transparence et de s'assurer que les Etats lésés bénéficient des sommes restituées, il est nécessaire d'adapter la loi afin de prendre en compte la confiscation des gains illicites réalisés dans un pays tiers.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. La chambre des cantons l'a adopté tacitement.<sup>1</sup>

---

1) BO CE, 2019, p.551